

ADMISSION POST-BAC : AFFINER SES VŒUX JUSQU'AU 31 MAI

Jusqu'au 31 mai 2017, les futurs bacheliers ont la possibilité de modifier l'ordre de leurs vœux sur la plateforme Admission Post-Bac (APB) (<http://www.admission-postbac.fr>).

Chaque futur bachelier a pu depuis le 20 janvier et jusqu'au 20 mars, saisir en ligne l'ensemble de ses demandes de poursuites d'études, dans les formations post-bac qui l'intéressent. Avant le 2 avril, l'élève a dû valider ses choix ou supprimer l'un d'eux. Il a également dû s'assurer que ses dossiers d'inscription étaient complets sous peine de voir ses candidatures rejetées.

Chaque futur étudiant se doit donc d'être vigilant et consulter son dossier numérique pour vérifier la phase d'admission éventuelle, afin de donner la suite qu'il souhaite, à partir du 8 juin.

Le suivi des phases d'admission a une incidence sur les vœux enregistrés. Pour chacune d'elles, le futur étudiant ne peut obtenir qu'une seule proposition d'admission, la meilleure possible, en fonction de l'ordre de préférence qu'il a indiqué et de son rang de classement dans les différentes formations qu'il a sollicitées. A titre d'exemple, lorsqu'une proposition d'admission est faite et acceptée, les vœux classés après, s'annulent. Ce principe permet d'éviter que plusieurs places ne soient bloquées par un candidat aux dépens des autres.

Le candidat a plusieurs possibilités de réponses lorsqu'une proposition d'admission lui est faite : oui (définitive) – oui/mais (espère une autre proposition) – non (refus définitif) – démission (choix de ne plus être candidat).

C'est pourquoi **jusqu'au 31 mai minuit**, les futurs étudiants peuvent modifier l'ordre de leurs vœux

Calendrier des phases d'admission :

- 1^{ère} phase de propositions d'admission : du 08 juin 14H au 13 juin 14H
- 2^{ème} phase de propositions d'admission : du 26 juin 14H au 01 juillet 14H
- 3^{ème} phase de propositions d'admission : du 14 juillet 14H au 19 juillet 14H

Au travers de dispositifs tels que le « Parcours avenir » mis en place dès la 6^e - mais aussi le partenariat développé par les lycées avec l'Université - l'académie de Caen, avec les personnels du rectorat et en particulier les enseignants, accompagne les futurs étudiants dans la construction de leur projet professionnel. Acteurs de leurs parcours, l'objectif est qu'ils fassent un choix éclairé, lors des inscriptions APB.

Pour toute difficulté sur le portail :

- messagerie du site, rubrique : mes messages/contact
- N° vert : 0.800.400.070 – 14h30 à 17h